

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 6 FÉVRIER 2020 À 15 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DU ROCHER-PERCÉ (CHSLD VILLA PABOS) SITUÉE AU 75 RUE DES CÈDRES, À CHANDLER

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, par visioconférence
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux, par visioconférence
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers, par visioconférence
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Richard Loiselle, **président**
Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie, par visioconférence
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

ABSENCES :

- MM Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers
Marlène Parisé, directrice des services multidisciplinaires
Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles, par lien audio
Clémence Beaulieu-Gendron, adjointe intérimaire à la présidente-directrice générale et aux relations avec les médias
- MM. M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, par visioconférence
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Alain Vézina, directeur des services techniques
Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels
Martin Brosseau, commissaire intérimaire aux plaintes et à la qualité des services, par lien audio
Maxime Bernatchez, adjoint à la Direction des soins infirmiers

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 50.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-10-19/20-90

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation et suivi des procès-verbaux;

- 3.1 Séance régulière du 5 décembre 2019;
- 3.2 Séance extraordinaire du 9 janvier 2020;
- 3.3 Séance extraordinaire du 23 janvier 2020;

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

- 4.1 Commission Laurent;
- 4.2 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie
 - Poste de directeur adjoint des services professionnels;
 - Poste de directeur territorial;
- 4.3 Postes DSP et DRHCAJ intérimaire – Date d'entrée en fonction;
- 4.4 Poste du directeur intérimaire du programme jeunesse;

5. Rapport des comités

- 5.1 Comité de vérification;
- 5.2 Comité de vigilance et de la qualité;
- 5.3 Comité des ressources humaines;
- 5.4 Comité de gouvernance et d'éthique;
- 5.5 Comité des usagers (CUCI);
- 5.6 Comité de gestion stratégique de la présence au travail;
- 5.7 Comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;
- 5.8 Comité des affaires sociales;

6. Information

- 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
- 6.2 Information du président;

7. Présidence-direction générale adjointe

- 7.1 Rapport des gardes en établissement survenues entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2019;

8. Direction générale adjointe

- 8.1 Accueil clinique;
- 8.2 Réorientation de la clientèle P4 et P5;
- 8.3 Politique de déplacements des usagers – volet transports électifs;

9. Direction des services professionnels

- 9.1 Demande de nominations et des modifications de nominations (statuts et privilèges) pour des médecins de famille et spécialistes membres actifs et associés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie;
- 9.2 Nomination du chef de département de chirurgie;

10. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement

- 10.1 Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2020-2021;

11. Direction des ressources humaines, communications et des affaires juridiques

- 11.1 Autorisation de signature – Résolution mandant M. Richard Loiselle à signer le contrat de la DGA;

12. Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

- 12.1 Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles;

13. Direction des services techniques

13.1 Attestation de conformité des installations et leurs capacités;

14. Autres sujets

14.1 Renouvellement du contrat de la PDG;

15. Date de la prochaine séance;

16. Évaluation de la rencontre;

17. Levée de la réunion;

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2019

CA-CISSSG-10-19/20-91

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2019 est approuvé tel que déposé. Un point nécessite un suivi.

M. Richard Loiselle invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe, à présenter le suivi.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2019

Page 8, point 8 direction générale adjointe, 8.1 Liste d'attente en spécialité,

M^{me} Méthot informe qu'une analyse a été effectuée. Elle convient qu'un processus plus structuré sera mis en place. Dès la réception d'une demande, une lettre sera acheminée au patient en attente d'un rendez-vous. Après un an d'attente, des lettres seront acheminées aux médecins dans le but de revalider la pertinence de l'examen. Un membre soulève un questionnement en regard de l'attente d'un an au lieu de six mois. M^{me} Duguay informe qu'une démarche sera faite avec M^{me} Méthot afin de vérifier s'il y aurait possibilité de transmettre les lettres aux médecins après six mois d'attente. M^{me} Méthot rappelle que certaines spécialités demeurent un défi majeur pour le CISSS de la Gaspésie, soit l'ophtalmologie, l'otorhinolaryngologie (ORL) et la dermatologie en regard de l'accessibilité des services.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020

CA-CISSSG-10-19/20-92

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite de suivi.

3.3 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

CA-CISSSG-10-19/20-93

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite de suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 COMMISSION LAURENT

M^{me} Chantal Duguay mentionne que le Forum de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent) sera à Gaspé le 12 février prochain. Lors de cette journée, une rencontre est prévue avec la présidente-directrice générale, la présidente-directrice générale adjointe, la directrice de la protection de la jeunesse par intérim et le directeur régional de santé publique. Celle-ci sera suivie d'une rencontre publique avec la population et une autre avec les professionnels.

4.2 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS

Suite à la nomination de la directrice des services professionnels, D^{re} Nathalie Guilbeault, et ce, à temps partiel (2 jours/semaine) et à la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens du CISSS de la Gaspésie, M^{me} Duguay informe que l'organisation souhaite ajouter un poste de direction adjointe pour la Direction des services professionnels à mi-temps également.

CA-CISSSG-10-19/20-94

CONSIDÉRANT l'article 202 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) qui stipule, entre autres, « un directeur des services professionnels doit être nommé par tout établissement qui exploite un centre hospitalier ou par toute instance locale. Dans ce cas, le directeur doit être un médecin et être nommé après consultation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens... »

CONSIDÉRANT la nomination de la directrice des services professionnels, D^{re} Nathalie Guilbeault, à temps partiel;

CONSIDÉRANT les exigences demandées au niveau stratégique à la Direction des services professionnels;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie est favorable à la nomination de D^{re} Nathalie Guilbeault au poste de DSP à temps partiel, avec l'ouverture d'un poste de DSP adjoint à mi-temps;

CONSIDÉRANT que des validations ont été adressées au MSSS en regard de la possibilité d'entériner un changement à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie en procédant à l'ouverture d'un poste de directeur adjoint des services professionnels à mi-temps;

CONSIDÉRANT que le MSSS s'est dit ouvert et en faveur de cette modification du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette modification permet au CISSS de la Gaspésie de respecter les paramètres d'encadrement établis par le MSSS;

CONSIDÉRANT la définition du poste de Directeur adjoint;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'autoriser l'ouverture d'un poste de cadre supérieur, soit de directeur adjoint des services professionnels à mi-temps, et ce, selon les normes ministérielles;

POSTE DE DIRECTEUR TERRITORIAL AU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

M^{me} Duguay souligne, qu'au cours des dernières années, plusieurs structures ont été mises en place afin de pallier au manque de gestion de proximité notamment au niveau supérieur, soit :

- direction clinique dans chaque réseau local de service (RLS);
- répondant local de services dans chaque RLS en plus des fonctions de direction;
- cadres intermédiaires;
- etc.

Cependant, les directeurs étant très souvent ailleurs, car ils ont une responsabilité régionale de leur direction, ne sont pas de façon régulière à leur port d'attache. Aussi pour les directeurs répondants, le même problème survient, car leurs responsabilités de direction exigent leur présence un peu partout sur le territoire.

Depuis plus de quatre ans, le CISSS avec une perte à plusieurs égards reliés au fait que nous n'avons aucune direction légitimée d'intervenir rapidement dans les situations quotidiennes dans chaque RLS. Compte tenu des objectifs de l'organisation afin de bien s'occuper du personnel, des médecins, des gestionnaires, il nous apparaît important :

- de retrouver un équilibre pour notre personnel, nos médecins et nos gestionnaires;
- d'améliorer les communications internes et externes;
- d'intensifier la collaboration avec nos partenaires locaux et régionaux.

Aussi, la gestion de proximité représente un levier de grande importance pour l'organisation. Dans ce contexte, la direction a amorcé une démarche afin de remettre la gestion de proximité au centre des orientations du CISSS de la Gaspésie. D'ailleurs, plusieurs actions ont été amorcées dans ce sens. De plus, elle souligne que la direction reconnaît la valeur ajoutée d'un directeur avec des responsabilités d'un RLS. Elle informe, comme première phase, un projet-pilote pour le RLS de la Baie-des-Chaleurs. Pour ce faire, il est donc proposé de procéder à un affichage, et ce, selon les normes ministérielles.

CA-CISSSG-10-19/20-95

CONSIDÉRANT que des validations ont été adressées au MSSS en regard de la possibilité d'entériner un changement à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie en procédant à l'ouverture d'un poste temporaire de directeur territorial – RLS Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que le MSSS s'est dit ouvert et en faveur de ce projet de gestion de proximité;

CONSIDÉRANT que cette modification permet au CISSS de la Gaspésie de respecter les paramètres d'encadrement établis par le MSSS;

CONSIDÉRANT la définition du poste de Directeur territorial;

CONSIDÉRANT les répercussions positives anticipées par l'avènement de ce projet pour le personnel, les médecins et la population du territoire;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'entériner les changements apportés à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie;
- de procéder à un affichage de poste temporaire de cadre supérieur, soit directeur territorial – RLS Baie-des-Chaleurs selon les normes ministérielles.

POSTES DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES INTÉrimAIRE – DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

M^{me} Duguay informe que la directrice des services professionnels (DSP) à temps partiel, D^{re} Nathalie Guilbeault, et le directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), M. Martin Brosseau, débiteront leur fonction le 17 février prochain. M^{me} Duguay et les membres du conseil d'administration tiennent à féliciter les deux nouveaux directeurs pour leur nomination et leur souhaitent beaucoup de succès.

POSTE DU DIRECTEUR INTÉrimAIRE DU PROGRAMME JEUNESSE

M^{me} Duguay informe que le poste intérimaire de directeur du programme Jeunesse est en cours d'affichage.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

En l'absence de M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, M. Richard Loiselle invite M. Magella Émond à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 5 février 2020.

M. Magella Émond présente le rapport du comité de vérification. Il indique qu'un déficit est anticipé pour le budget 2019-2020, par contre que l'assurance-salaire semble se stabiliser, ce qui a un impact positif. L'expertise administrative de l'année a été faite par la firme Deloitte qui a souligné le travail de qualité effectué par l'équipe administrative du CISSS de la Gaspésie. M. Émond souligne également que le directeur des ressources financières et de l'approvisionnement (DRFA), M. Jean-Pierre Collette, a présenté le rapport périodique. D'ailleurs, il souligne que l'équipe de la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement a été félicitée par le ministère pour la qualité de leur rapport. Une motion des membres du conseil d'administration a également été adressée pour féliciter toute l'équipe de la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement.

De plus, afin d'élaborer un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, il souligne également qu'un comité a été mis en place pour établir des procédures afin de se protéger contre certains risques de corruption.

5.2 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La prochaine rencontre est prévue le 26 mars 2020.

5.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La prochaine rencontre est prévue le 25 mars 2020.

5.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La prochaine rencontre est prévue le 26 mars 2020.

5.5 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La prochaine rencontre est prévue le 20 février 2020.

5.6 COMITÉ STRATÉGIQUE PORTANT SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La date de la prochaine rencontre est à déterminer.

5.7 RAPPORT DU COMITÉ DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle invite M. Philippe Berger, représentant des Fondations, à présenter l'information de ce comité.

M. Philippe Berger informe que la Fondation du CISSS de Rocher-Percé, la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs, ainsi que la D^{re} Élise Martin travailleront de concert à la mise en place du projet de pédiatrie sociale ainsi que d'une roulotte mobile pour desservir la population du Rocher-Percé.

5.8 RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES

M. Richard Loiselle informe qu'aucune rencontre n'a été tenue. La date de la prochaine rencontre est à venir.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Duguay mentionne que des rencontres ont été tenues avec chaque instance syndicale au cours de l'automne. De plus, elle informe qu'une rencontre a également été tenue avec le député de Bonaventure, M. Sylvain Roy, en présence du président, M. Richard Loiselle. Elle souligne que ces rencontres laissent entrevoir une meilleure collaboration et un travail concerté entre toutes les parties.

Accompagnée de la directrice intérimaire de la protection de la jeunesse, M^{me} Michelle Frénette, et de la présidente-directrice générale adjointe, M^{me} Connie Jacques, M^{me} Duguay a également eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de la Commission scolaire Eastern Shores afin de signer la première entente au sujet de la mise en place de corridors de services en ce qui concerne la protection de la jeunesse.

Également, M^{me} Duguay informe que la première étape des travaux concernant le projet novateur en obstétrique est terminée.

De plus, elle mentionne que la Ville de Paspébiac a déposé une demande au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de pouvoir offrir des cours en soins préhospitaliers d'urgence. Elle informe que le CISSS de la Gaspésie a appuyé cette demande.

D'autre part, elle souligne la réception d'une lettre de remerciement de la Maison Blanche-Morin en regard des crédits récurrents 2019-2020 offerts aux organismes communautaires ayant atteint leur seuil plancher.

Aussi, elle informe que le médecin examinateur, D^r Christian Leblond, a donné sa démission puisqu'il sera appelé à assumer d'autres responsabilités au sein du département de chirurgie. Le travail du D^r Leblond à titre de médecin examinateur a été souligné. Un message d'intérêt sera publié bientôt auprès des médecins afin de pourvoir ce poste.

Pour terminer, elle invite la directrice des services multidisciplinaires, M^{me} Marlène Parisé, a présenté le suivi en regard de l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Elle informe le conseil d'administration que, dû aux travaux de construction de l'urgence à Gaspé, le quai ne peut recevoir la roulotte de l'IRM. Il avait donc été prévu que l'ancienne roulotte d'IRM remplacerait temporairement celle-ci. Par contre, elle mentionne qu'un bris majeur de celle-ci engendrerait des coûts très élevés pour la remettre en fonction. Elle précise qu'un plan de relève a donc été mis en place. Ainsi, les usagers seront redirigés vers Chandler pendant cette période et si des cas urgents se présentent, les usagers seront invités à se déplacer où l'IRM sera. Selon les prévisions, cette fermeture n'occasionnera aucun délai supplémentaire.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, informe les membres que les démarches se poursuivent en ce qui concerne le dossier d'Optilab afin de récupérer l'autonomie des laboratoires.

De plus, il souligne que le scénario est semblable au sujet des frais de déplacement des usagers - volet transports électifs.

Pour terminer, M. Loiselle fait état de sa rencontre avec la Table des préfets des MRC de la Gaspésie tenue le 19 décembre dernier. Il remercie M^{me} Minassian, présidente de la table et préfète de la MRC Rocher Percé pour avoir facilité la rencontre. Il souligne l'ouverture, l'appui et

la collaboration des préfets à l'avancement des dossiers stratégiques discutés lors de la rencontre.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Pourquoi les hôpitaux en ville ne considèrent pas les usagers des régions éloignées autrement? Pourquoi me faire monter à Québec pour subir une opération et l'annuler à la dernière minute pour me retourner à la maison? Pourquoi me rappeler une semaine plus tard pour me donner un autre rendez-vous? Pourquoi ne pas m'avoir gardé sur place et m'opérer le lendemain?

R. : M^{me} Méthot fera des vérifications en regard de la trajectoire de services et un suivi sera fait par la suite.

Q. : Pourquoi quand une personne appelle à la centrale des rendez-vous à Gaspé, l'agente administrative répond "Santé mentale Bonjour"?

R. : M^{me} Jacques fera des validations avec le personnel en regard de la réponse téléphonique reçue en lien avec les personnes en attente de services avec un travailleur social.

Q. : Quand la fibre optique sera disponible pour les usagers ayant des traitements d'hémodialyse au RLS de La Côte-de-Gaspé?

R. : M^{me} Soucy souligne que des travaux pour solidifier la structure doivent être amorcés. De plus, elle précise qu'il faut aussi que la compagnie Têlus déploie le service de la fibre optique partout sur le territoire de la Gaspésie.

Q. : Est-ce qu'il serait possible de mettre le projet des jeunes prioritaire en regard des activités (fermeture gymnase depuis 2 mois)?

R. : M^{me} Jacques informe que l'ouverture est prévue le samedi 8 février prochain. Par contre, elle réitère l'importance de spécifier que l'ouverture du gymnase sera temporaire, car il faudra refaire le revêtement du plancher afin de solidifier le sol.

7. PRÉSIDENTE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

7.1 RAPPORT DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT SURVENUES ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2019;

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Connie Jacques présente le rapport des gardes en établissements survenues entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2019, et ce, en guise de suivi à l'adoption du protocole de mise sous garde légale en ESSS en juin dernier, en regard de la mise en œuvre du nouvel article 118.2 de la LSSSS. Elle rappelle que tous les trois mois, le PDG de l'établissement doit déposer un rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée :

- le nombre de mises sous garde préventive;
- le nombre de mises sous garde provisoire;
- le nombre de mises sous garde autorisée en vertu de l'article 30 du CCQ;
- le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'ESSS.

8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

8.1 ACCUEIL CLINIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Maxime Bernatchez, adjoint à la Direction des soins infirmiers, à présenter ce point.

M. Bernatchez dresse un état de situation aux membres du conseil d'administration en regard de l'accueil clinique.

D'entrée de jeu, il informe que chaque RLS offre le service de l'accueil clinique. À la mise en place du CISSS, il souligne qu'un comité de travail a été mis en place afin d'harmoniser nos pratiques et de mettre en place les stratégies favorisant une meilleure fluidité dans certaines trajectoires clientèle.

De plus, il rajoute qu'il siège sur le comité national, et que cette approche clinique est priorisée par le MSSS; et ce, particulièrement dans les stratégies ministérielles pour désengorger les urgences. Dans les stratégies d'actions prioritaires ciblées par le comité national, il souligne que les accueils cliniques du CISSS de la Gaspésie ne sont priorisés en termes de suivi et de vigie à cette étape-ci.

Il informe qu'une rencontre de suivi se tiendra prochainement avec le comité régional afin de poursuivre les travaux en cours dans le but de rehausser le nombre d'algorithmes cliniques et l'efficacité de leur utilisation lorsque pertinent selon la situation clinique du patient.

8.2 RÉORIENTATION DE LA CLIENTÈLE P4 ET P5

M. Richard Loiselle, président, invite M. Maxime Bernatchez, adjoint à la Direction des soins infirmiers, à présenter ce point.

M. Bernatchez informe les membres du conseil d'administration de l'avancement des travaux en regard de la réorientation de la clientèle de priorité 4 et 5 se présentant à l'urgence. Entre autres, il mentionne que la situation d'encombrement des urgences suscite plusieurs préoccupations tant au niveau du MSSS que dans notre établissement. Depuis sa mise en place, il mentionne que le CISSS en a fait un dossier prioritaire notamment par ses actions sur la pertinence à l'hospitalisation, les services en amont, les niveaux de soins alternatifs (NSA) et autres.

De plus, il rajoute que le questionnement sur la pertinence à l'effet que les niveaux de priorités P4 et P5 de l'échelle de triage soient traités à l'urgence invite chaque organisation à mettre en place des processus cliniques favorisant la réorientation de ces niveaux de priorités vers les GMF-U et GMF.

Afin de bien comprendre les différentes priorités sur l'échelle de triage, il nous importe de vous indiquer la signification de chaque priorité :

- P1 Réanimation : Condition très urgente avec danger immédiat pour la vie. Intervention immédiate.

- P2 Condition très urgente qui représente une menace potentielle pour la vie, l'intégrité d'un membre ou sa fonction.
- P3 Condition urgente qui risque de s'aggraver, mais qui ne manifeste pas une instabilité immédiate.
- P4 Condition moins urgente qui, en relation avec le degré de détérioration, peut nécessiter une intervention.
- P5 Condition non urgente pouvant être aiguë, mais dont l'investigation et les soins requis peuvent être retardés.

Déjà lors de sa mise en place, certaines stratégies étaient fonctionnelles dans un RLS du CISSS. Dans trois (3) de nos RLS, un comité de travail est en place; et certaines initiatives sont initiées, mais non consolidées. Le défi est particulièrement l'accès aux sans rendez-vous dans nos GMF-U et GMF qui est très restreint, soit principalement de jour, avec très peu de disponibilité de soir et inexistant pour l'instant les fins de semaine.

Au niveau national, il rajoute que c'est une priorité d'action ciblée dans le contexte de désencombrement des urgences. Un accès à l'utilisation de TI (technologie de l'information-logiciel) est autorisé. Présentement, une analyse de faisabilité est en cours dans notre établissement. Cette fonction technologique favorisera grandement la réorientation; cependant, cela nécessite l'adhésion médicale qui est présentement très mitigée dans le RVSQ (rendez-vous santé Québec).

Pour terminer, il réitère l'importance de préciser que la réorientation des P4 et P5 est un dossier priorisé au CISSS de la Gaspésie; et, est en cours de réalisation dans certains RLS et de consolidation dans d'autres.

8.3 POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS DES USAGERS – VOLET TRANSPORTS ÉLECTIFS

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers, à présenter ce point.

M^{me} Méthot informe les membres du conseil d'administration que des modifications à la demande initiale de la politique de déplacements des usagers – volet transports électifs ont été apportées. Entre autres, elle souligne que le CISSS considère que le déductible de 200 km réputé être assumé par l'utilisateur lors d'un déplacement hors de son réseau local de service, ne devrait pas être appliqué. Aussi, dans le but de considérer les bienfaits reliés à la présence d'un proche, si médicalement requis, lors d'un séjour hospitalier à l'extérieur du réseau local de service, le CISSS considère que le versement d'une indemnité journalière pour l'accompagnateur devrait être effectué, et ce, même si l'utilisateur à qui les soins sont prodigués doit être hospitalisé.

CA-CISSSG-10-19/20-96

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers encadre l'ensemble des établissements du Québec afin d'assurer à l'ensemble des citoyens québécois un accès satisfaisant, comparable et équitable aux services de santé et aux services sociaux, et que celle-ci origine de la circulaire 1997-011 et a été modifiée en juillet 2012.

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers du CISSS de la Gaspésie appliquée actuellement est celle qui a été adoptée par l'agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ASSS GÎM) en janvier 2012.

CONSIDÉRANT que la politique nationale de déplacements des usagers n'a pas été adaptée en fonction de l'évolution des coûts, notamment l'indice des prix à la consommation (IPC).

CONSIDÉRANT que la population gaspésienne doit fréquemment se déplacer hors de son secteur pour recevoir des soins et services, et que plusieurs ne peuvent y avoir accès pour des motifs financiers par un manque de support par l'actuelle politique.

CONSIDÉRANT que le contexte socio-économique, les plaintes reçues de la population et les demandes des différents élus sur l'ensemble du territoire gaspésien.

CONSIDÉRANT que l'accès aux services est trop souvent compromis, car plusieurs personnes décident de ne pas se présenter à leur rendez-vous par manque de disponibilité financière.

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'administration de privilégier l'autosuffisance régionale en regard des suivis des services du côté médical;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- que la présidente-directrice générale soit mandatée pour intervenir auprès du MSSS afin que la politique nationale de déplacements des usagers – volet transports électifs soit adaptée selon les recommandations suivantes :
 - reconnaître la particularité du contexte géographique de la Gaspésie;
 - consolider les enjeux à l'égard de la proximité de l'accès aux services;
 - prendre en compte l'évolution des coûts (essence, hébergement, repas);
 - reconnaître que la présence d'un accompagnateur est bénéfique, même lorsque l'utilisateur est hospitalisé à l'extérieur de son réseau local de service;
 - considérer tous les déplacements requis à l'extérieur du réseau local de service, sans déductible de 200 km pour l'utilisateur.

9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

9.1 DEMANDE DE NOMINATION ET DES MODIFICATIONS DE NOMINATIONS (STATUT ET PRIVILÈGES) POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE ET SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels, à présenter ce point.

M. Bujold mentionne qu'il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement.

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 14 janvier 2020 et au comité exécutif du CMDP le 15 janvier 2020.

CA-CISSSG-10-19/20-97

CONSIDÉRANT la nomination et les modifications de nomination (statut, privilèges et obligations) présentées au tableau 20200206-1 annexé;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre d'une séance extraordinaire le 15 janvier 2020 et du Comité d'examen des titres du 14 janvier 2020 en lien avec le point précédent;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20200206-1, la nomination et les modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) du médecin spécialiste comme membre associé et des médecins de famille comme membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

Annexe – Tableau N° 20200206-1

9.2 NOMINATION DU CHEF DE DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels, à présenter ce point.

M. Bujold informe que les nominations en vigueur des médecins de famille, médecins spécialistes et la dentiste membres actifs indiqués aux tableaux No 20191205-2 et No 20191205-3 annexés viennent à échéance le 31 décembre 2019 et doivent être reconduites ou non, selon le cas, à compter du 1er janvier 2020.

Comme indiqué à l'article 237, et les suivants, de la LSSSS, il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations.

CA-CISSSG-10-19/20-98

CONSIDÉRANT le plan d'organisation médicale du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le mandat de 4 ans de D^{re} Marie LaRue comme chef du département de chirurgie du CISSS de la Gaspésie se termine le 9 février 2020 et qu'elle n'a pas l'intention de renouveler celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour la nomination du D^r Christian Leblond et ce, telle que présentée dans la résolution annexée et par son comité exécutif lors de la rencontre du 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, en l'absence du directeur des services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appui de la majorité des membres du département, tel qu'exprimé lors de la rencontre du département tenue le 10 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- de nommer le D^r Christian Leblond à titre de chef du département de chirurgie du CISSS de la Gaspésie pour un mandat de 4 ans à compter du 9 février 2020.

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

10.1 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette souligne qu'il y aura des autorisations d'emprunt du MSSS d'un total de 11 500 000 \$ qui viennent à échéance le 31 mars prochain, pour le fonds d'exploitation. Il précise qu'un budget de caisse prévoit un besoin de 4 500 000 \$ additionnels pour le premier trimestre 2020-2021. Afin de maintenir les liquidités nécessaires pour assumer les opérations financières liées au fonctionnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie (CISSS), il désire renouveler les demandes d'autorisation d'emprunt à partir du 1^{er} avril 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2021, ainsi que pour l'utilisation de ces autorisations d'emprunt octroyées pour la même période.

CA-CISSSG-10-19/20-99

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que notre déficit cumulé au 31 mars 2019 est de 15 169 713 \$;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020 en date de la P9 sont déficitaires de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2020-2021 dépendra de l'atteinte des objectifs du plan de redressement actuellement en vigueur ainsi que de potentiels efforts à venir;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

- de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 20 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2021 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 20 000 000 \$ entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

Annexe – Graphique d'évolution - Emprunt à court terme 2019-2020

11. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉOLUTION MANDATANT M. RICHARD LOISELLE À SIGNER LE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Duguay informe que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) exige une résolution, adoptée par le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie, qui confirme que M. Richard Loiselle, président du conseil d'administration, a le mandat de signer l'entente intervenue avec la directrice générale adjointe, M^{me} Johanne Méthot.

CA-CISSSG-10-19/20-100

CONSIDÉRANT que le contrat de la directrice générale adjointe du CISSS de la Gaspésie, M^{me} Johanne Méthot, a été renouvelé le 8 décembre 2019, entériné par la résolution CA-CISSSG-06-19/20-69;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de mandater le président du conseil d'administration à signer ledit contrat;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- de mandater le président du conseil d'administration, monsieur Richard Loiselle, à signer ledit contrat.

12. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

12.1 PROCÉDURE VISANT À FACILITER LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Gendron souligne que depuis le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics entrain en vigueur. La Loi impose de mettre en place une procédure de divulgation.

Ainsi, il présente la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et d'établir un régime général de protection contre les représailles. Par ailleurs, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics impose à tous les établissements visés de procéder à la nomination d'un responsable interne du suivi des divulgations chargé de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport. L'établissement doit également s'assurer de l'application de cette procédure dans son organisation.

CA-CISSG-10-19/20-101

CONSIDÉRANT que la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics impose de mettre en place une procédure de divulgation;

CONSIDÉRANT le rôle confié au responsable interne du suivi des divulgations chargé de :

- recevoir, de la part des employés, les divulgations d'intérêt public pouvant démontrer la commission d'un acte répréhensible à l'égard de l'organisme;
- vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être;
- assurer l'application de la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles établie par l'organisme;
- veiller à consigner les informations nécessaires aux obligations de reddition de compte de l'organisme sur l'application de la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles, telle que présentée.

Annexes – Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et Algorithme de divulgation d'un acte répréhensible

13. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

13.1 ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ET DE LEURS CAPACITÉS

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des services techniques, à présenter ce point.

D'entrée de jeu, M. Vézina mentionne que le 18 juillet 2019, les membres du conseil d'administration autorisaient la transmission au ministère du tableau sommaire ainsi que les documents afférents à l'analyse globale en regard de l'attestation de conformité des installations et de leurs capacités.

Ensuite, il souligne qu'une analyse des capacités a été réalisée. Afin d'attester la conformité des informations présentées aux permis d'exploitation, il informe que la présidente-directrice générale, M^{me} Chantal Duguay, doit faire parvenir le formulaire de déclaration de la conformité des installations et de leurs capacités inscrites au permis d'exploitation ainsi qu'une résolution du conseil d'administration.

CA-CISSSG-10-19/20-102

CONSIDÉRANT l'obligation du CISSS de la Gaspésie d'attester de la conformité des informations inscrites au permis d'exploitation numéro 1104-5242 au 1er février 2020;

CONSIDÉRANT que la présente démarche s'inscrit dans le processus d'analyse globale qui est en cours;

CONSIDÉRANT la demande du MSSS d'effectuer une présentation au conseil d'administration et d'accompagner l'attestation d'une résolution;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'autoriser M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à signer le formulaire de déclaration de la conformité des installations et de leurs capacités inscrites au permis 1104-5242 et de le transmettre au MSSS accompagné du tableau sommaire et des formulaires requis.

Annexes – Tableau sommaire de l'analyse globale des permis et formulaire de déclaration

14. AUTRES POINTS

14.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M. Richard Loiselle, président du conseil d'administration, présente ce point.

M. Loiselle souligne que lors de son renouvellement de mandat en mars 2018, la présidente-directrice générale, M^{me} Chantal Duguay, avait demandé un contrat d'une durée de deux (2) ans au lieu de quatre (4) ans. Il mentionne que ce dernier se termine le 31 mars 2020. Il informe que M^{me} Duguay a exprimé son intérêt à renouveler son contrat pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

CA-CISSSG-10-19/20-103

CONSIDÉRANT l'atteinte des objectifs de la présidente-directrice générale pour les cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT la priorité de la présidente-directrice générale de préconiser la consolidation et le développement des services à proximité de la clientèle tout en travaillant à l'atteinte de l'équilibre financier;

CONSIDÉRANT la priorité également de travailler en partenariat avec les instances syndicales à prendre soin du personnel afin de créer un milieu de travail plus attractif;

CONSIDÉRANT la consolidation du travail de partenariat avec les instances médicales;

CONSIDÉRANT les qualités et les compétences de gestionnaire de la présidente-directrice générale;

CONSIDÉRANT la capacité de M^{me} Duguay de gérer des situations complexes afin que l'organisation soit gagnante;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer le travail amorcé en cohérence avec les trois (3) axes que le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie s'est fixés :

- Maintenir les services de qualité à la population;
- Assurer la proximité des services;
- Préserver les acquis;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- recommander le renouvellement du mandat de madame Chantal Duguay présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie.

15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 9 avril 2020.

16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-10-19/20-104

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 35.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire